



République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 28 septembre 2023 - N°7

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : M ROBELET Olivier, Mme SOURET BORDARY Lisiane, M MOUTURAT Nicolas, Mme BALAZUT Doriane, Mme AUBERT Marie-Laure, Mme BIZZOTTO Janine, M CHAUDRONNIER Jean-Marie, Mme BRESSY Armelle, M OURS Denis (à partir de 18h40), Mme DUCARRE Céline, M TARDIEU Stéphane et MICHEL SAURINA Christel.

Absent :

Absents excusés : M MONTELS Fabrice donne procuration à Mme SOURET-BORDARY Lisiane, M MICALLEF Florian donne procuration à Mme BALAZUT Doriane, M OURS Denis donne procuration à M MOUTURAT Nicolas (jusqu'à 18h40)

Il désigne Madame BIZZOTTO Janine, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé l'obligation de passer un point d'urgence concernant la mise en place du référentiel M57 par droit d'option pour la commune à partir du 01/01/2024.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 11 septembre 2023 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2- Retrait de la délibération n°15/2023 en date du 20 juin 2023 « Vente maison impasse du four »

Vu la délibération n°15/2023 du 20 juin 2023 portant sur la vente du bien immobilier cadastré section A n°1102 d'une contenance de 249 m² sis impasse du four à Montfaucon (30),

Considérant que dans la délibération précitée, le montant de la vente a été voté à 50 000 euros, or le montant de la transaction est de 45 000 euros frais d'agence inclus pour une somme nette vendeur de 40 000 euros. Dans ces conditions, il est nécessaire de retirer la délibération n°15/2023 afin de délibérer à nouveau

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3- Vente de la maison impasse du four

A la suite du retrait de la délibération n°15/2023, Monsieur le Maire propose à nouveau la cession du bien immobilier cadastré section A n°1102 pour une contenance de 249 m², au profit de Monsieur KANDILIS moyennant le versement d'une somme de 40 000 euros.

Approuvé à l'unanimité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

POINT D'URGENCE

4- Adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune de Montfaucon à compter du 01/01/2024

Monsieur OURS Denis arrive et peut prendre part au vote

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires

Approuvé à la majorité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h03.

Le secrétaire de séance,
BIZZOTTO Janine



Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier

